



27 MARS 2019

Mairie
Monsieur le Maire
Place Dr Maurice Rozier

2400 Crest	ATTRIB	AVIS	INFO
D.G.S.			8
Finances			
Personnel			
Police Municipale			
Economie			
Urbanisme	8		
E.C.A.S.			
Services Techniques			
CCAS			6
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13			
14 15 16 17 18 19 20 21 22			

15731

N/Réf. : JA/MK/SC
Objet : Révision du PLU de Crest
Dossier suivi par : Marie Kouklevsky
Ligne directe : 04 76 94 38 18

Lans-en-Vercors, le 19 mars 2019

Alpilles
Ardennes
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haute-Vallée de Chevreuse
Haut-Languedoc
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Maire,

Le plan local d'urbanisme de Crest a été arrêté le 17 décembre 2018 et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 2 février 2019.

Crest étant une des cinq villes-portes du Parc du Vercors, son projet de PLU ne peut être soumis pour avis conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme. En effet, le Parc naturel régional du Vercors vérifie la compatibilité des documents de planification des communes classées Parc au regard de sa charte et de son plan de Parc ; ce cas de figure ne concerne pas la ville de Crest.

Néanmoins, nous sommes attentifs aux projets menés dans les collectivités partenaires, qui plus est lorsqu'il s'agit d'une centralité d'importance à l'échelle d'une partie du massif. Suite à la lecture attentive de votre document d'urbanisme, veuillez trouver ci-après quelques remarques visant la qualité et la cohérence des projets d'aménagement entre le territoire du Parc du Vercors et une de ses villes-portes, Crest.

Le projet communal de Crest propose un fort développement de l'habitat (715 logements projetés d'ici 2030 pour atteindre une population 9900 habitants), en partie en extension du tissu d'ores et déjà urbanisé (10,8ha en extension dédiés à l'habitat), avec une densité conséquente. La réussite de ces futurs quartiers dépendra des traductions opérationnelles qui seront développées et qui devront s'attacher aux formes urbaines, aux espaces publics, aux connexions dédiés aux modes doux avec le reste de la ville. De plus, au regard des objectifs liés à la transition énergétique et écologique, la notion de bioclimatisme paraît particulièrement intéressante à envisager à Crest, lors de la mise en oeuvre opérationnelle du PLU. Il serait également possible de créer des îlots de fraîcheur, grâce par exemple, au développement de la végétation urbaine.

Plus spécifiquement, l'orientation d'aménagement et de programmation n°4 (pôle d'équipements sportifs et de loisirs) mériterait, avant sa mise en chantier, une réflexion complémentaire sur sa connexion avec le camping municipal des Clorinthes tout proche ainsi qu'avec le reste de la commune.

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc et dans la perspective de la mise en oeuvre du PLU de Crest, l'équipe technique du Parc du Vercors restera disponible et mobilisable.

Afin de trouver des solutions aux problématiques de formes urbaines notamment, nous pourrons vous apporter nos savoir-faire dans les domaines de l'urbanisme et du paysage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes respectueuses salutations.

**Le Président,
Jacques ADENOT.**



Copies : délégué de la commune au Parc du Vercors
DDT